

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

Délibération n° CC-2023-194

Objet de la délibération : **INSTALLATION DE MONSIEUR MOULOU D BELAIDI EN QUALITE DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

Absents ayant donné procuration :

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

Absents : FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

VU le Code Electoral et notamment les articles L.228, L.270, L.273-5 et L.273-10 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU le livre expurgé de la Préfecture du Var présentant les candidats aux élections municipales de mars 2020 ;

VU les résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Brignoles et l'affichage de la liste des conseillers élus ;

VU le tableau du Conseil Municipal de la commune de Brignoles en date du 22 septembre 2022 ;

VU le procès-verbal du 11 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire de la Provence Verte et élection de son Président ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte et notamment l'article 7 ;

CONSIDERANT la démission de Monsieur Serge Pianelli, membre du Conseil Municipal de Brignoles et élu Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, en date du 25 novembre 2023, reçue en date du 30 novembre 2023 ;

CONSIDERANT que dès lors, le poste de conseiller communautaire occupé par Monsieur Serge PIANELLI est devenu vacant ; la vacance d'un poste de Conseiller Communautaire représentant la commune de Brignoles ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article L273-10 du code électoral, "Lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.(...) ;

CONSIDERANT que lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal ou conseiller d'arrondissement de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de

conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.";

CONSIDERANT qu'en application de ces dispositions législatives, et au regard du tableau municipal de la commune de Brignoles, Monsieur Mouloud BELAÏDI est appelé à pourvoir cette vacance ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Mouloud BELAÏDI de la liste « Soyons fiers de Brignoles », dans les fonctions de Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, faisant suite à la démission de Monsieur Serge PIANELLI.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté prend acte de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 18/12/2023
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 15 décembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND